

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 FEVRIER 2020**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et le vingt-huit février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Jean-Luc PAQUELIER, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Crystelle CHANAUD, Valérie BABAD, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Robert GUILLARD, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Claude ARNAUD (Pouvoir à Michel BERTHET), Josiane DESROCHES, Claire DE CROMBRUGGHE (Pouvoir à Michel SUCHET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Vote des comptes de gestion, comptes administratifs 2019 et affectation des résultats : budgets commune, base de loisirs et assainissement,
 - Versements de subventions,
 - Demandes de subventions,
 - Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
 - RPQS 2018 du Syndicat des Eaux,
 - Changements de fermiers pour les baux communaux,
 - Convention vétérinaire,
 - Création de servitude,
 - Divers.
-

Un procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2019 est lu et adopté.
Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc PAQUELIER.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre jour : convention avec la SPA.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibérations :

Commune
Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 388 256,60 €
Titres émis	3 455 947,41 €

Résultat 2019	+ 1 067 690,81 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 213 272,35 €
Titres émis	1 594 419,17 €

Solde d'exécution	+ 381 146,82 €
Résultat reporté 2018	- 112 052,35 €

Résultat 2019	+ 269 094,47 €
R.A.R. recettes 2019	+ 285 937,00 €
R.A.R dépenses 2019	- 883 277,00 €
Résultat de clôture 2019	- 328 245,53 €

Assainissement***Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2019***

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	175 626,74 €
Titres émis	465 078,07 €

Solde d'exécution 2019	+ 289 451,33 €
Résultat reporté 2018	+ 1 053 555,44 €

Résultat 2019	+ 1 343 006,77 €

Section d'investissement :

Mandats émis	823 969,38 €
Titres émis	303 301,01 €

Solde d'exécution	-520 668,37 €
Résultat reporté 2018	+ 121 460,85 €

Résultat 2019	- 399 207,52 €
R.A.R dépenses 2019	- 875 911,53 €
Résultat de clôture 2019	-1 275 119,05 €

Base de Loisirs***Approbation du compte de gestion du receveur et vote du compte administratif 2019***

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion du receveur,
- adopte le compte administratif, conforme au compte de gestion du receveur et s'établissant comme suit :

Section d'exploitation :

Mandats émis	30 900,73 €
Titres émis	34 103,62 €

Résultat 2019	+ 3 202,89 €
Résultat reporté 2018	+ 1 610,25 €

Résultat 2019	+ 4 813,14 €

Section d'investissement :

Mandats émis	2 390,43 €
Titres émis	931,10 €

Solde d'exécution	- 1 459,33 €
Résultat reporté 2018	- 931,10 €

Résultat de clôture 2019	- 2 390,43 €

Commune - Affectation des résultats 2019

Les résultats 2019, avec intégration des budgets annexe « Assainissement » et « Base de Loisirs » sont les suivants :

Section d'exploitation :

Mandats émis	2 388 256,60 €
Titres émis	3 455 947,41 €

Résultat 2019 Commune	+ 1 067 690,81 €
Résultat 2019 Assainissement	+ 1 343 006,77 €
Résultat 2019 Base de Loisirs	+ 4 813,14 €

Résultat consolidé	+ 2 415 510,72 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 213 272,35 €
Titres émis	1 594 419,17 €

Solde d'exécution	+ 381 146,82 €
Résultat reporté 2018	- 112 052,35 €

Résultat 2019	+ 269 094,47 €
R.A.R. recettes 2019	+ 285 937,00 €
R.A.R. dépenses 2019	- 883 277,00 €

Résultat 2019 Commune	- 328 245,53 €
Résultat 2019 Assainissement	- 399 207,52 €
R.A.R. dépenses 2019 Assainissement	- 875 911,53 €
Résultat 2019 Base de Loisirs	- 2 390,43 €

Résultat consolidé	- 1 605 755,01 €

Suite au vote des comptes administratifs 2019 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- 1 605 755,01 € à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Versement de subventions

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le paiement de ces subventions :

- Interclasse en 0 : 200 € pour l'organisation de la fête des conscrits.
- Les sinistrés de Crêches-Sur-Saône : 2 500 € pour le financement des frais de justice.
- Tour de Saône et Loire : 7 000 € pour la participation.
- Garderie Périscolaire : 10 000 € pour les besoins de trésorerie.

Commune - Subvention Amendes de Police 2020

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Commune - Demande de subvention DSIL Mise aux normes Four à Chaux

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le report de la délibération d'approbation du PADD.

Syndicat des Eaux - RPQS 2018

Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Baux communaux - Changement de fermier - Bernard LUTAUD/Grégory LUTAUD

Après en avoir délibéré, le conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette transaction

Baux communaux - Changement de fermier - Julien LOUP/Claude LOUP

Après en avoir délibéré, le conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette transaction.

Commune - Convention concernant les soins aux animaux accidentés de maître inconnu ou défaillant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Commune - Convention SPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

<i>Protocole d'accord - Servitude de passage</i>
--

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé la création d'une servitude de passage sur la parcelle AD 23, située Rue de l'Église, pour permettre l'accès à la parcelle AD 272.

Après débat au sein de l'assemblée, et pour des raisons de sécurité, le conseil municipal, avec 13 voix CONTRE (Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON), refuse la création de servitude par le chemin situé sur la parcelle AD 23.

La séance est levée à 20h45.

***Le Maire,
Michel ROSI***